

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-NIOST

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, diffusée également sur le site internet de la commune, répond à cette obligation pour la commune pour le budget principal et les 2 budgets annexes détaillés ci-après.

Le Maire et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le Compte Financier Unique, qui se substitue désormais au Compte Administratif du Maire et au Compte de Gestion du comptable public. Il présente une information financière rationalisée et simplifiée.

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2024. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Les Comptes Financiers Uniques 2024 sont votés le 27 février 2025 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

BUDGET PRINCIPAL 2024

I / La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Vue d'ensemble de la section fonctionnement réalisé en 2024 :

	NATURE	MONTANT REALISE
DEPENSES	Charges à caractère général	257 957,67 €
	Charges de personnel	355 722,77 €
	Atténuation de produits	21 496,00 €
	Autres charges de gestion courante	137 135,03 €
	Charges financières	706,60 €
	Ecritures d'ordre	7 624,29 €
	TOTAL	780 642,36 €
RECETTES	Atténuation de charges	12 543,58 €
	Produits des services	9 915,53 €
	Impôts et taxes	836 500,49 €
	Dotations et participations	458 571,49 €
	Autres produits gestion courante	24 472,88 €
	Produits financiers (cession)	1 200,00 €
	Opérations d'ordre entre sections	2 364,22 €
	TOTAL	1 345 568,19 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges générales (énergies, eau, entretien, fournitures, maintenances, réparations, nettoyage des locaux, cérémonies, frais de portage EPF), les salaires et charges des agents communaux, les indemnités de fonction des élus, les subventions versées, et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de produits des services et de gestion courante (locations, concessions), des impôts et taxes, des dotations versées par l'Etat.

En 2024 le budget de la commune a reçu le remboursement du budget annexe eau et assainissement de la subvention d'équilibre de 237 030,94 € qui avait été versée au budget annexe pour la construction de la station d'épuration en 2013.

Les dotations de communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'élèvent à 141 112,49 €.

Les impôts locaux intégrant la compensation ont généré un produit de fiscalité locale de 653 499 €

Pour rappel les taux de fiscalité locale ont été augmentés de 1,5 % en 2024 :

Taxe sur le Foncier Bâti :	26,36 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	44,15 %
Taxe d'Habitation (résidences secondaires)	11,17 %

L'excédent de fonctionnement du budget 2024 s'élève à 564 925,83 €

L'autofinancement de la commune, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt est de 564 925,83 €, auquel on ajoute le report d'excédent de fonctionnement cumulé des années antérieures de 869 859,71 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement 2024 avec les reports de 2023 fait apparaître un excédent de clôture de 1 434 785,54 €.

Cet excédent de fonctionnement sera affecté au budget communal 2025.

II / La section d'investissement

Le volume total des dépenses d'investissement s'élève à 558 247,47 €

Les dépenses d'équipement réalisés correspondent à l'aménagement du carrefour de la route départementale pour l'accès au groupe scolaire et à la salle polyvalente avec la création de parkings, la réfection du chemin d'en Bouger et de la route de Chânes, la rénovation de la salle polyvalente avec la création d'un auvent et la rénovation de la terrasse, le remplacement de la climatisation réversible des bureaux de la mairie, le remplacement des projecteurs par des LED sur les terrains de sport, l'aménagement de la cuisine de la cantine.

Pour les dépenses financières, il s'agit de l'échéance de l'emprunt en cours sur le bâtiment périscolaire de 26 007,86 € et du remboursement du portage à l'EPF pour 53 377,38 €.

Le volume total des recettes d'investissement est de 216 235,41 €

Elles sont composées principalement de :

- Subventions du département et de la CCPA pour 96 786,00 €
- Reversement de FCTVA : 38 417,90 €
- Taxes d'aménagements : 28 406,43 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 342 012,06 € pour 2024

Le report des opérations restant à réaliser s'élève à 55 435,96 € en dépenses et 76 997,00 € en recettes

Le résultat cumulé d'investissement intégrant le report de l'excédent 2023 de 186 360,45 € fait apparaître un **déficit de clôture de 134 090,57 €, qui sera affecté en réserves (compte 1068) au budget communal 2025.**

Budget principal 2024 Informations statistiques fiscales et financières :

La population municipale INSEE de la fiche DGF 2024 est de 1 879 habitants.

Ratios de niveau	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	410,70 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	714,85 €
Produit des impositions directes/population	445,18 €
Dépenses d'équipement brut/population	254,85 €
Encours de la dette/population	14,01 €
DGF/population = 119 414 € / 1879	63,55 €
Ratios de structure et d'analyse financière	
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	46,10 %
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	59,39 %
Taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	42,55 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1,98 %

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Effectif de la commune au 31 décembre 2024 :

Secteur / emploi	Agents de catégorie C	Effectif temps complet	Effectif temps non complet	Effectif pourvu
Adjoint administratif	Accueil - état civil	1		1
	Secretariat administratif	1		1
	Finances et ressources humaines	1		1
	Urbanisme	1		1
Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques	1		1
	Agent polyvalent des services techniques	2		0
	Agent polyvalent des écoles maternelles		3	3
	Effectif total	7	3	8



BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT 2024

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune. Le service est assuré en contrat de Délégation de Service Public par la société SUEZ.

La section de fonctionnement :

Les charges générales correspondent au traitement des boues de la station d'épuration, des intérêts du prêt sur la station d'épuration, et les dotations aux amortissements.

Le reversement de 237 030,94 € au budget général de la subvention d'équilibre reçue en 2013 constitue la principale charge de fonctionnement de 2024.

Le total des dépenses de fonctionnement est de 310 676,33 €

Les recettes proviennent du reversement de la part communale par le délégataire du service de l'eau et l'assainissement, la prime d'épuration et la participation forfaitaire de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Le total des recettes de fonctionnement est de 132 569,51 €

Le déficit de fonctionnement du budget annexe eau et assainissement 2024 s'élève à 178 106,82 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement avec le report excédentaire de 2023 de 318 985,51 € fait apparaître un excédent de clôture de 140 878,69 €.

Cet excédent de fonctionnement sera affecté au budget eau et assainissement 2025.

La section d'investissement :

Les dépenses correspondent à la poursuite de la mission d'élaboration du schéma directeur de l'assainissement, les intérêts du prêt. La réalisation du schéma directeur assainissement est en phase finale, le reste à réaliser 26 873,50 € est reporté sur 2025.

Le total des dépenses d'investissement est de 58 972,68 €

Les recettes d'investissement proviennent des amortissements de subventions.

Le total des recettes d'investissement est de 62 365,00 €

L'excédent d'investissement du budget annexe eau et assainissement 2024 s'élève à 3 392,32 €

Le report des opérations de 2024 restant à réaliser s'élève à 26 873,50 € en dépenses, et à 34 493,00 € en recettes.

Le résultat d'investissement 2024 est de 3 392,32 €, auquel on intègre le report de l'excédent 2023 de 95 791,51 €.

La différence donne un excédent d'investissement de 99 183,83 €.

Cet excédent d'investissement sera affecté en report au budget eau et assainissement 2025.



BUDGET ANNEXE COMMERCES ET SERVICES 2024

Ce budget est dédié à la gestion de locaux de commerces et services acquis par la commune. Actuellement un seul commerce est concerné par ce budget, il s'agit de l'épicerie VIVAL.

La section de fonctionnement :

Les dépenses de charges locatives et taxe foncière s'élèvent à 1 780,90 €.

Les recettes perçues proviennent des loyers mensuels versés par le locataire pour 12 052,66 €.

L'excédent de fonctionnement du budget annexe commerces et services 2024 s'élève à 10 271,76 €

Le résultat cumulé de fonctionnement avec le report de 2023 de 15 032,33 € (*) fait apparaître un excédent de clôture de 25 304,09 €.

La section d'investissement :

Il n'y a pas de dépense et recette d'investissement en 2024.

Le solde d'exécution de l'investissement 2023 était déficitaire de 8 795,24 €, ce montant a été affecté sur l'excédent de fonctionnement de 2023 pour le report de 15 032,33 € (*)

Au 31/12/2024, il reste à rembourser par le budget annexe commerces et services la somme de 130 000 € correspondant à l'avance consentie en 2020 par le budget communal.

Le résultat d'exploitation 2024 est égal à l'excédent de fonctionnement de 25 304,09 €.

Cet excédent sera reporté en section de fonctionnement au budget commerces et services de 2025.